



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/1012
21 avril 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS et FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29)

COMPLÉMENT 2 AU RÈGLEMENT N° 109

(Pneumatiques rechapés pour véhicules utilitaires)

Note: Le texte reproduit ci-après a été adopté par le Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 modifié à sa vingt-sixième session, suite à la recommandation formulée par le WP.29 à sa cent-trente-deuxième session. Il a été établi sur la base du document TRANS/WP.29/2004/19, sans modification (TRANS/WP.29/992 par. 79).

Paragraphe 6.4.9, modifier comme suit :

".....
....."

La formule type qui figure à l'annexe 9 du Règlement No 54..."
